

RÉUNION DU BUREAU
dans le cadre des délégations du conseil au bureau
Jeudi 10 septembre 2020 – 9h00
Locaux communautaires – PORNIC

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le dix septembre, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni dans ses locaux administratifs, 2 rue Docteur Ange Guépin à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date trois septembre deux mille vingt.

Présents : M. Edgard BARBE, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, Mme Virginie BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jean-Bernard FERRER, Mme Irène GEOFFROY, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Bernard MORILLEAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Isabelle CALARD, M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND, M. Jacques RIPOCHE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Jean-Bernard FERRER, M. Jacky DROUET à Mme Virginie BRIAND, M. Luc NORMAND à M. Claude CAUDAL.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 23 - en service : 19 - Pouvoirs : 3 - Votants : 22

Le compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité n'ayant fait l'objet d'aucune observation écrite ou orale.

DECISIONS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU

A – FINANCES – GRANDS PROJETS – PROSPECTIVE - MUTUALISATION

1. Admission en non-valeur pour créance éteinte

Rapporteur : Monsieur Bernard MORILLEAU – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

La Trésorerie a adressé à la collectivité des états de produits irrécouvrables concernant les budgets annexes TEOM, REOM et TRANSPORT :

- Sur le budget TEOM : 680.59 € sur l'article 6542 « créances éteintes » suite à des clôtures pour insuffisance d'actif et des certificats d'irrécouvrabilité,
- Sur le budget REOM : 12.50 € sur l'article 6542 « créances éteintes » suite à un certificat d'irrécouvrabilité

- Sur le budget TRANSPORT : 522.66 € sur l'article 6542 « créances éteintes » suite à des dossiers de surendettement

Il est proposé d'admettre en non-valeur ces états de produits irrécouvrables sur ces budgets annexes.

M.MORILLEAU rappelle que la collectivité se doit de délibérer, après que la trésorerie ait fait toutes les recherches nécessaires, sans que des solutions n'aient pu être trouvées.

Délibération :

Le Bureau Communautaire est appelé à délibérer pour :

- *admettre en non-valeur les créances éteintes pour un montant total de 1 215.75 € sur l'article 6542 pour les 3 budgets annexes TEOM, REOM et TRANSPORT*

Adopté à l'unanimité

B – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Accord d'une garantie d'emprunt à ESH ESPACE DOMICILE par la communauté d'agglomération pour la réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux à Villeneuve-en-Retz (documents en annexe n°1)

Rapporteur : Madame Séverine MARCHAND – Vice-Présidente en charge de la commission « Aménagement du territoire »

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), la communauté d'agglomération de Pornic aggro Pays de Retz affiche la volonté d'accompagner l'action des communes en faveur du logement social et de la mixité sociale.

Nombre de logements financés	6
Montant prévisionnel de l'opération	210 000 €
Montant total des prêts	178 500 €
Montant de la garantie de Pornic aggro	89 250 €

Mme MARCHAND rappelle que ces conditions de garanties à hauteur de 50 % ont été délibérées au conseil communautaire du 29/11/2018, avec application au 1^{er} janvier 2019.

M.BRARD précise que l'histoire voulait que ce soient les communes qui garantissaient à 100 % ces prêts. Comme le PLH est passé à l'intercommunalité, c'est désormais l'agglo qui prend en charge ces garanties. Après débat, nous avons pris l'option de demander au Département de participer à hauteur de la 50 %.

Délibération :

Le Bureau Communautaire est appelé à délibérer pour :

- *accorder la garantie de la communauté d'agglomération, à hauteur de 50%, à ESH ESPACE DOMICILE, pour le remboursement selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°110336, constitué de 3 lignes de prêt, d'un montant total de 178 500 €, souscrit auprès de la caisse des Dépôts et Consignations*
- *autoriser le Président à signer la convention de garantie avec ESH ESPACE DOMICILE*

Adopté à l'unanimité

C – GESTION DES DECHETS

1. Désignation des représentants au sein de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC)

Rapporteur : M. Jacky DROUET – Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets »

La Fédération Nationale des Collectivité de Compostage (FNCC) est une association qui regroupe des collectivités territoriales et des établissements publics en charge de la gestion des déchets ménagers et qui ont pour ambition la valorisation de la matière organique de ces déchets.

Elle a pour objet :

- D'aider les collectivités locales dans la mise en place d'une filière de valorisation organique de qualité,
- De promouvoir la production de composts de qualité,
- De promouvoir le retour à la terre de la matière organique des déchets ménagers et assimilés,
- De soutenir les initiatives permettant de développer, d'améliorer et de pérenniser cette filière,
- De constituer un réseau de vulgarisation des techniques et des bonnes pratiques notamment par l'organisation de colloque ou de journées thématiques.,
- De représenter ses adhérents dans un souci de défense de leurs intérêts communs.

M.BRARD rappelle que ce point n'avait pas été délibéré lors du dernier bureau car devait être vérifié la possibilité de nommer une personne extérieure à la collectivité, comme M.BAHUAUD. Ceci n'est pas possible.

Délibération :

Le bureau communautaire est appelé à délibérer pour :

- *désigner M. Jacky DROUET et M. Jacques RIPOCHE délégués titulaires de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein de l'association*

Adopté à l'unanimité

2. Constitution d'un comité de pilotage développement durable (document en annexe n°2)

Rapporteur : Monsieur Jacques RIPOCHE – Conseiller délégué au « Tourisme vert – Développement Durable »

Il est proposé de constituer un comité de pilotage émanant de l'ensemble des commissions communautaires et où toutes les communes sont représentées pour assurer :

- Suivi du Plan Climat Air Energie Territorial et engagement de l'agglomération sur les projets à venir (développement énergies renouvelables)
- Suivi de la labellisation Cit'ergie : labellisation sur la politique Climat – Air – Energie de l'agglomération (champ de compétences + fonctionnement services en interne)
- Suivi du Conseil en Energie Partagé
- Semaine Européenne du Développement Durable : évènement annuel
- Rapport annuel développement Durable
- Autres dossiers transversaux avec les services de l'agglomération (développement des mobilités actives – plateforme rénovation énergétique – gestion et préservation des milieux aquatiques, ...)

Délibération :

Le bureau communautaire est appelé à délibérer pour :

- approuver la composition du comité de pilotage développement durable

thématiques	nombre de représentants	nom des représentants	commune
Conseiller Délégué Développement Durable	1	Jacques RIPOCHE	Rouans
1 - Finances - grands Projets - Prospectives - Mutualisation	1	Claire HUGUES	Pornic
2 - Développement Economique - emploi - Tourisme	2	Françoise ROUSSEAU	Saint Hilaire de Chaléons
		Philippe HIDROT	Port saint Père
3 - Cycle de l'eau - Littoral - Marais	2	Edith MARTINE	Préfailles
		Laurent PIRAUD	Villeneuve en Retz
4 - Aménagement du territoire	2	Marie-Pierre BOUE	Cheix en Retz
		Mathilde COUTURIER	La plaine sur Mer
5 - Gestion des déchets	3	Brigitte DIERICX	Pornic
		Aurélien GUITTENY	Sainte Pazanne
		Jean-Michel PAILLOU	Chauvé
6 - Petite enfance - enfance - Jeunesse	1	Marie DUPIN	Les Moutiers en Retz
7 - Mobilité	2	Françoise COUILLEAU	Saint Michel Chef Chef
		Eloise BOUTIN	La Bernerie en Retz
8 - Solidarité - Santé - Prévention	1	Franck SULPICE	Vue
9 - Culture et sport	1	Dominique MUSLEWSKI	Chaumes en Retz

Adopté à l'unanimité

D – MOBILITES

1. Composition du comité de pilotage du Plan de Mobilité

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LEAUTE – Vice-Président en charge de la commission « Mobilités »

Par délibération du 6 février 2020, le bureau communautaire de Pornic agglomération Pays de Retz a acté le lancement du Plan de Mobilité (PDM).

Le PDM est un document de planification et d'orientation qui définit une stratégie de mobilités et un plan d'actions, à horizon 10-15 ans, afin de faciliter la mobilité des personnes et le transport de marchandises. Ce schéma directeur doit ainsi permettre d'organiser l'ensemble des déplacements à l'échelle du territoire, en assurant un équilibre durable entre les besoins de mobilités des habitants et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire.

Comme précisé dans la délibération du 6 février 2020, plusieurs instances de pilotage se réuniront tout au long du processus d'élaboration du PDM, dont :

- Un comité technique (COTECH) composé des chefs de services de l'agglomération, des DGS des communes et des représentants du PETR. Selon les besoins, ce comité pourra également intégrer d'autres acteurs ressources, notamment des partenaires institutionnels (services de l'Etat, de la Région, du Département, etc.) ;
- La commission « mobilités », composée des élus référents des communes, et qui se réunira, pour avis, avant chaque comité de pilotage ;
- Deux comités de pilotage (COFIL), qui décideront des orientations stratégiques : un comité restreint (interne à l'agglomération) et un comité élargi à l'ensemble des personnes publiques associées à la concertation.

Composition du comité de pilotage restreint

Il est proposé que ce comité de pilotage restreint soit composé comme suit :

- Les Maires des 15 communes membres de l'agglomération ;
- Des membres volontaires de la commission Mobilités de Pornic agglo Pays de Retz, dans la limite d'un référent par commune et de 2 référents pour la ville de Pornic.

Composition du comité de pilotage élargi

En vertu de l'article L. 1214-14 du code des transports, lors de l'élaboration d'un PDM, l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) se doit d'associer les personnes publiques suivantes au titre de leur qualité d'autorités organisatrices de transports ou de gestionnaire des réseaux routiers :

- l'État ;
- la Région Pays de la Loire ;
- le Département de la Loire-Atlantique ;
- l'autorité compétente en matière de SCoT (PETR du Pays de Retz).
- les gestionnaires d'infrastructures de transports localisées sur le ressort territorial de l'EPCI (SNCF Réseau ...)

Il est également proposé d'associer à ce COFIL élargi :

- la Gendarmerie nationale et l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui ont spécifiquement demandé à être associés à la démarche d'élaboration du PDM de Pornic agglo Pays de Retz, lors des consultations faites dans le cadre du Porter-à-connaissance de l'Etat ;
- l'ADEME ;
- les territoires voisins (EPCI membres du PETR du Pays de Retz, Nantes Métropole et la CARENE) ;
- des représentants de l'instance citoyenne composée spécifiquement pour suivre la démarche du PDM (représentants d'associations, d'entreprises et d'usagers concernés par la thématique des mobilités, des transports et de l'aménagement).

M.BRARD indique que nous sommes sur une délibération liée à la mise en place de la structure du comité de pilotage. Le groupe a été travaillé en commission mobilités la semaine dernière. Les retours des communes sont attendus pour compléter les noms.

Mme PRIOU signale que nous sommes ici dans une démarche règlementaire avec la composition du comité de pilotage qui suivra l'élaboration du plan des mobilités. En plus du comité de pilotage du PDM obligatoire, la commission a décidé de créer des sous-groupes de travail mais qui n'ont quant à eux pas de cadre règlementaire, autour de :

- la navette estivale
- les chemins de randonnées
- les transports scolaires avec la CCSE

Pour ces groupes, les élus ne sont pas obligatoirement de la commission mobilités.

Le bureau communautaire est appelé à délibérer pour :

- *approuver la composition des comités de pilotage du Plan de Mobilité*

Adopté à l'unanimité

E – PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

1. Subvention complémentaire à l'association Consultation Familiale du Pays de Retz

Rapporteur : Madame Nadège PLACÉ – Vice-Présidente en charge de la commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse »

Depuis plusieurs années, Pornic agglo Pays de Retz soutient l'association Consultation Familiale du Pays de Retz dont l'objet est le déploiement d'actions de thérapie familiale dans le but d'aider les familles, les couples et personnes en difficultés psychologiques passagères ou durables.

Par délibération du 16 janvier 2020, le Bureau communautaire a reconduit la subvention de 2 500 euros pour l'année 2020. Cette subvention avait été proposée dans l'attente d'éléments complémentaires.

Les éléments fournis laissent apparaître une progression du nombre de familles accompagnées avec un impact sur le nombre d'heures de consultation progressant de près de 30% chaque année depuis 2018.

Lors du vote du budget supplémentaire, une enveloppe complémentaire a été inscrite sur les crédits de subvention pour faire face aux demandes.

Aussi, compte-tenu du service rendu sur le territoire auprès des familles et de la nécessité de maintenir une participation raisonnable, au vu du niveau d'activités, une subvention complémentaire de 1 000 euros est proposée pour l'année 2020.

Délibération :

Le bureau communautaire est appelé à délibérer pour :

- *attribuer une subvention complémentaire de 1 000 euros à l'association Consultation Familiale du Pays de Retz*

Adopté à l'unanimité

FIN DES DECISIONS DU BUREAU